



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 2 octobre 2023 à 18 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance extraordinaire.
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

30 – Administration et finances

- 30.01** Budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement de Saint-Léonard. (1233574007)
- 30.02** Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de l'arrondissement de Saint-Léonard. (1233574008)

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance extraordinaire.



Dossier # : 1233574007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

IL EST RECOMMANDÉ :

De dresser et de transmettre au comité exécutif le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Saint-Léonard pour l'exercice financier 2024, tel que décrit au rapport détaillé joint au sommaire décisionnel numéro 1233574007. Ce budget équilibré est constitué d'un montant de dépenses de 41 482 300 \$ et est financé par l'entremise de transferts centraux de 29 069 100 \$, de revenus de taxation locale de 9 552 900 \$, d'un budget de revenus locaux de 2 110 300 \$ et d'une affectation de surplus de 750 000 \$.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2023-09-25 14:41

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1233574007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

CONTENU**CONTEXTE**

L'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement.

Le comité exécutif a fixé au plus tard le 6 octobre 2023 la date de transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de Montréal de leur budget de fonctionnement 2024 en vue de l'adoption par le conseil de la ville et le conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CE23 1165 en date du 2 août 2023 (1233074002) - Fixer, au plus tard le 6 octobre 2023, la date limite à laquelle les arrondissements doivent transmettre au Service des finances leur Budget de fonctionnement 2024 et leur Programme décennal d'immobilisations 2024-2033.

DESCRIPTION

Le budget préparé par l'arrondissement de Saint-Léonard totalise 41 482 300 \$ et est en hausse de 2,1 % par rapport à l'année 2023. Il est financé par l'entremise des transferts centraux de 29 069 100 \$, d'une taxation locale de 9 552 900 \$, de revenus de tarification locale de 2 110 300 \$ et finalement d'une affectation de surplus de 750 000 \$. Celui-ci est présenté en pièce jointe.

Les transferts centraux pour 2024 ont augmenté d'un montant de 73 000 \$ pour s'établir à 29 069 100 \$. Cette augmentation nette s'explique par les éléments suivants : soit l'indexation de nos transferts annuels d'un montant de 572 500 \$ (+ 2 % par rapport à l'année 2023), une réduction de 292 000 \$ relatif à la fin du remboursement de la dette prévue pour l'aréna Roberto Luongo, un montant compensatoire de 149 000 \$ afin de financer la prise en charge des appels pour le 311 par le Service de l'expérience citoyenne et des communications et finalement un ajustement technique totalisant d'une somme de 58 500 \$ ayant pour effet de réduire les transferts.

Sur le plan de la taxation locale, les recettes prévues en 2024 seront de 9 552 900 \$, en augmentation de 656 800 \$ par rapport à l'année 2023. La hausse de la taxe locale 2024 est

nécessaire afin de faire face à la croissance plus importante de nos dépenses comparativement aux transferts centraux obtenus. L'incidence des conventions collectives et les impacts de l'inflation sur nos contrats requièrent ce financement additionnel afin de préserver les acquis et de bonifier l'offre de service aux citoyens.

En regard des revenus de tarification locale, les recettes prévues en 2024 seront de 2 110 900 \$, soit une augmentation de 75 400 \$ comparativement au budget 2023. Plusieurs ajustements à la hausse et à la baisse viennent affecter cette augmentation nette, mais la hausse de nos revenus de locations d'installations ainsi que ceux des redevances publicitaires en sont les principales sources.

Finalement, en regard de la structure organisationnelle, l'effectif au budget 2024 sera de 253,8 années-personnes (a-p.), soit une augmentation nette de 4,5 a-p. comparativement au budget de 2023. L'ajout de 2,0 années-personnes (a-p.) pour subvenir aux besoins de l'équipe d'émission des permis ainsi que l'ajout de 2,6 années-personnes (a-p.) pour l'entretien de la forêt urbaine expliquent les principales variations. Différents réaménagements internes ont aussi été réalisés sans toutefois augmenter le nombre d'employés requis (réduction nette de 0,1 année-personne (a-p.)).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Saint-Léonard, comme soumis au conseil, respecte l'enveloppe fournie par le Service des finances de la Ville de Montréal.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas directement à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Le budget a été élaboré en tenant compte de ces enjeux et y contribue, mais il est non applicable dans la globalité du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane LAVALLÉE
Conseiller en gestion des ressources
financières C/E -
Arrondissement de Saint-Léonard.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-09-20

Gabrielle HÉBERT
Cheffe de division des ressources financières,
matérielles et info (interim)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS
Directrice des services administratifs (intérim)



Dossier # : 1233574008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

IL EST RECOMMANDÉ :

De dresser et de transmettre au comité exécutif le programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de l'arrondissement de Saint-Léonard, tel que décrit au rapport détaillé joint au sommaire décisionnel numéro 1233574008, ce programme décennal d'immobilisations prévoit des investissements de 71 575 000 \$ au cours des 10 prochaines années.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2023-09-25 14:42

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1233574008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un programme des immobilisations de l'arrondissement. Le comité exécutif a fixé au plus tard le 6 octobre 2023 la date de transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de Montréal de leur Programme décennal d'immobilisations 2024-2033.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CE23 1165 en date du 2 août 2023 (1233074002) - Fixer, au plus tard le 6 octobre 2023, la date limite à laquelle les arrondissements doivent transmettre au Service des finances leur Budget de fonctionnement 2024 et leur Programme décennal d'immobilisations 2024-2033.

DESCRIPTION

Le programme décennal d'immobilisations 2024-2033 prévoit des investissements totaux de 71 575 000 \$ au cours des 10 prochaines années, dont 7 940 000 \$ en 2024. Celui-ci est présenté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de l'arrondissement de Saint-Léonard, tel que soumis au conseil, respecte l'enveloppe fournie par les services corporatifs. Ce programme prévoit que son financement sera assuré par la dette à long terme pour un montant de 59 400 000 \$, par l'utilisation de surplus accumulé pour un montant de 11 325 000 \$, de l'utilisation de Fonds de parcs pour un montant de 750 000 \$ et enfin d'un paiement au comptant de 100 000 \$.

Les frais financiers relatifs aux dépenses en immobilisations seront répartis à l'ensemble des contribuables de l'arrondissement par l'entremise d'une taxe spéciale.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas directement à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Le budget a été élaboré en tenant compte de ces enjeux et y contribue, mais il est non applicable dans la globalité du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est préparé en conformité avec l'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane LAVALLÉE
Conseiller en gestion des ressources
financières C/E -
Arrondissement de Saint-Léonard.

ENDOSSÉ PAR

Gabrielle HÉBERT
Cheffe de division des ressources financières,
matérielles et info (interim)

Le : 2023-09-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS
Directrice des services administratifs (intérim)